



## Droits à la retraite en tant que conjoint

Par **Essaid**, le **10/05/2014** à **20:33**

Bonjour à tous et merci bcp pour ce que vous faites.

Moi, je suis retraité depuis le 01/11/2001 de 73 ans ayant cotisé 165 trimestre et ayant un pourcentage de liquidation de la retraite à 50%. Je vis actuellement en Algérie.

Je demande les droits de ma femme (unique) qui a 69 ans. Elle n'a jamais bénéficiée de retraite? j'aimerais bien savoir ses droits et comment faire pour les faire valoir.

Je tiens à vous préciser qu'elle est atteinte d'une maladie chronique.

Merci pour votre réponse si possible sur **xxxxxxxxxxxx**

Bonne continuation.

Par **aguesseau**, le **10/05/2014** à **21:55**

bjr,

nous sommes un site juridique français et nous ne pouvons pas répondre à une question relatif au droit algérien.

pour bénéficier d'une retraite il faut avoir travaillé et cotisé à une caisse de retraite.

votre femme a-t-elle travaillé ?

cdt